

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2020 (tenue de manière virtuelle)

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A. Inventaire des cercles présents ; vérification de leur droit d'être représentés :

44 cercles (sur 49) sont présents virtuellement pour un total de 773 voix (sur 860 voix). Les cercles de RFCL, MALM, OSGA, DS et ROCA n'ont pas votés (absents).

B. Vérification des pouvoirs des délégués: la vérification en a été faite par Evelyne Larose selon les modalités spécifiques à cette Assemblée générale.

C. Rapport du Comité Directeur sur l'exercice écoulé :

Rapport administratif (Léo Lefèvre – Secrétaire Général)

Pendant la crise sanitaire je n'aurai pas le plaisir de vous rencontrer personnellement lors de ces assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2020.

J'ai eu l'occasion de vous croiser, avant le début de cette pandémie et du confinement qui s'en est suivi, dans les installations du hall d'athlétisme de Louvain-la-Neuve durant cette toute première saison indoor 2019-2020 qui s'est fort correctement passée. Une première saison qui en augure de nombreuses autres.

Cette assemblée statutaire du dimanche 28 juin 2020, qui se déroulera par correspondance, clôturera officiellement l'exercice 2019, si vous accordez à ses administrateurs et aux commissaires aux comptes la décharge que nous solliciterons par retour de courrier.

En effet, malgré le fait que le déconfinement de la Belgique, amorcé le 11 mai dernier, continue sa progression. L'Arrêté Royal du 28 avril 2020 a prolongé les mesures de l'Arrêté Royal du 9 avril 2020 dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID 19 et les ASBL bénéficient de nouveaux délais, du 3 mai au 30 juin 2020, pour tenir une assemblée générale « virtuelle ». Afin de ne prendre aucun risque, le Comité Directeur de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme a fait ce choix et a décidé d'organiser les assemblées générales ordinaire et extraordinaire du dimanche 28 juin 2020 par correspondance (électronique et courrier). Il est à espérer que la situation sera rétablie, autant que faire ce peu, pour la reprise de la prochaine saison indoor et pour l'assemblée générale électorale d'octobre 2020.

Le fonctionnement de la Fédération, vous ne l'ignorez pas, s'appuie sur deux directions distinctes : Christel Durant gère la Direction administrative, incluant la Communication, menée par Mélissa Gillet, tandis que Frédéric Kimmlingen a en charge la Direction technique, le département Sport, y compris, le sport de haut niveau. En effet, Christian Maigret, a quitté ses fonctions de Directeur technique au 1^{er} janvier 2020 afin de profiter d'une retraite bien méritée.

Comme de coutume, je vous remercie pour tout le temps que vous consacrez et tout le travail que vous effectuez, comme bénévole, en faveur des cercles que vous représentez, de leurs athlètes, des plus jeunes aux moins jeunes, des kangourous aux masters.

Nous savons, par expérience, que tous les services que vous réalisez au profit de ce merveilleux sport qu'est l'athlétisme, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur, à la valeur qu'ils méritent.

Nous traversons, qui plus est, une période compliquée. Si le confinement n'a pas été évident, le déconfinement nous promet toute une série de défis. Il faudra trouver des solutions innovantes, se

réinventer, persévérer tout en restant prudents. Les bénévoles que vous êtes serez encore mis à rude épreuve mais nous sommes sûrs, qu'à nouveau, chacun donnera le meilleur de lui-même dans ses fonctions respectives.

Revenons un bref instant sur les avancées et reculs intervenus au niveau législatif et fiscal ayant eu cours en 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, le défraiement journalier maximum pour le volontariat est de 34,71€. Le défraiement annuel maximum est de 1388,40€. Néanmoins, la particularité de notre secteur a été, pour partie, reconnue. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le plafond annuel a été porté à 2549,90€ dans le secteur du sport pour les catégories des entraîneurs, des officiels, des responsables des terrains. Attention, le plafond journalier ne change pas.

Le législateur avait également mis en place le travail associatif. Pour rappel, depuis le 18 juillet 2018, certaines personnes désirant effectuer des activités complémentaires rémunérées pendant leur temps libre pouvaient le faire sans devoir s'acquitter de cotisations fiscales ou sociales. Ces activités devaient entrer dans le cadre du travail associatif et être déclarée. Cette loi était entrée en vigueur au 31.10.2018.

Et afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de notre secteur et au caractère parfois saisonnier des activités sportives, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'indemnité mensuelle, dans ce cadre du travail associatif, pouvait atteindre 1041,66€ (au lieu de 520,83€) toujours avec un maximum de 6250€/an.

La Cour Constitutionnelle a annulé ce système des activités complémentaires exonérées d'impôt établi par la loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale, autrement appelé le travail associatif.

La Cour a jugé ce système des activités complémentaires contraire au principe constitutionnel d'égalité et de non-discrimination : les personnes qui exercent les mêmes activités, dans le cadre des activités complémentaires exonérées d'impôt, en qualité de travailleur salarié ou encore en qualité d'indépendant, sont traitées de manière différente, sans justification raisonnable, en ce qui concerne la législation sur le travail, le régime de la sécurité sociale et la fiscalité.

Le travail associatif reste cependant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Dans la mesure où l'annulation de cette loi peut avoir des conséquences défavorables pour les personnes qui exercent une activité complémentaire non soumise à l'impôt, la Cour maintient les effets des dispositions annulées pour activités exercées jusqu'au 31 décembre 2020. Des prestations pourront donc encore être fournies jusqu'au 31 décembre 2020 sous l'actuel système des activités complémentaires exonérées d'impôt, le travail associatif.

Il reste à espérer que la loi sera adaptée assez rapidement, ce qui n'est pas évident avec la crise actuelle, pour que ce système soit maintenu pour le mouvement sportif, qui en a grand besoin.

Cette loi du 18 juillet 2018 était attendue par le milieu sportif et culturel depuis plusieurs années et l'arrêt de la cour Constitutionnelle est une mauvaise nouvelle de plus en cette année 2020 déjà bien compliquée pour notre secteur.

Soyez donc convaincus, Mesdames et Messieurs, que le Président et les membres du Comité directeur, dont je remercie, sont pleinement conscients des efforts que vous déployez à longueur de saisons et mettent tout en œuvre, parfois au prix de décisions et d'arbitrage difficiles, pour vous apporter toute l'aide et l'encadrement auxquels vous pouvez légitimement prétendre, dans les limites des moyens humains, sportifs et financiers dont la LBFA dispose.

La prochaine assemblée générale statutaire sera l'assemblée générale renouvelant les mandats de l'ensemble des membres du Comité directeur. Elle a été fixée au samedi 10 octobre 2020. Les modalités concernant cette élection vous seront précisées très prochainement

Avant la fin de cette Olympiade, il vous est proposé la constitution de fonds spéciaux. Ces fonds spéciaux dont la base était prévue dans notre règlement d'ordre intérieur, n'avait jusqu'à présent

jamais été ratifiée par l'assemblée générale. Dans les propositions de modifications au règlement d'ordre intérieur, les bases de ces fonds spéciaux sont jetées. Si ces modifications sont votées, nous pourrions, lors de l'assemblée générale extraordinaire, placer une somme d'argent, dans ces fonds spéciaux. Cet argent serait ainsi protégé par l'assemblée générale puisqu'un vote de celle-ci, avec de plus un quorum de 2/3, serait nécessaire pour lever cette somme des fonds spéciaux dans lesquels elles sont placées.

Je laisserais le soin à Frédéric Kimmlingen, Directeur technique, de développer plus longuement le rapport du Département Sport et l'activité qu'il déploie avec toute son équipe. Ce sera sa première intervention, intervention « confinée », en tant que Directeur technique lors d'une assemblée générale. En effet, il prend la succession de Christian Maignet qui était Directeur technique depuis le 1^{er} septembre 1995. Ce n'est pas un mince défi pour Frédéric de prendre la suite après 24 ans de direction sous une même voix mais il saura, et sait déjà, imprimer sa patte dans la direction du Département Sport.

Je rappelle rapidement la composition du Département Sport. Jonathan Nsenga est désormais notre Coordonnateur sportif du Haut Niveau depuis le 9 décembre 2019. Thibault Duval est notre Coordonnateur des formations. Il est en charge du suivi de toutes les formations. Benoît Malo coordonne, quant à lui, entre autres, toutes nos actions jeunes mais soutient également le coordonnateur du Haut Niveau dans son travail au quotidien. Frédérique Deroubaix se partage entre les formations, le GEFA et le secrétariat du département Sport.

J'en reviens donc au Département Administration. Je tiens à souligner le travail fourni par Evelyne Larose, Directrice administrative adjointe, dans la gestion de l'administration et de la comptabilité. Gaël Collin gère le dossier des inscriptions aux championnats mais apporte également une aide polyvalente au sein du département. Les affiliations et les officiels sont gérés par Marianne Zorn. La gestion du site, des règlements sportifs et de l'évènementiel sont gérés par Mélissa Gillet. Les diverses sélections aux championnats, la rédaction des avis aux cercles, les diverses commandes de médailles et trophées, les convocations aux réunions, l'aide apportée au fonctionnement des diverses commissions, L'ATTENTION APPORTEE AUX MULTIPLES SOLLICITATIONS DES CERCLES, la gestion du site dans toutes ses composantes et bien d'autres tâches constituent autant de missions et de travaux dont l'importance et le temps qu'ils requièrent n'est pas négligeable.

A la demande de plusieurs cercles et provinces, des Qr codes ont été placés sur les dossards depuis la saison 2019-2020. Nous espérons que cet ajout a permis la simplification espérée dans l'organisation, notamment de vos cross.

Je reviens un instant sur les dossards qui poursuivent leur constante augmentation. Nous avons pu dénombrer 12.151 dossards pour l'année 2015-2016, 13.188 dossards pour l'année 2016-2017, 15.302 licences pour l'année 2017-2018 et 15.561 dossards en clôture de l'année 2018-2019. Les chiffres sont donc plus que positifs.

De nombreuses réunions de l'organe de gestion, des commissions et groupes de travail en place se sont également tenues afin d'assurer le bon fonctionnement de la fédération.

La LBFA poursuit également l'intégration progressive de la discipline « trail ». Depuis 2013, des championnats de Belgique de trail classique et d'ultra trail sont organisés. Nous incitons nos cercles à organiser et à inscrire des épreuves de trail dans leur calendrier.

L'intégration de la marche nordique se poursuit. Le cercle « Association Francophone de Marche Nordique » fait partie des cercles de la LBFA depuis le 1^{er} mars 2018. Cette discipline s'intègre dans nos différentes actions : formations, calendrier, site, de la manière la plus dynamique possible. Les formations « marche nordique » sont désormais en route...ou plutôt « en marche ».

N'oublions pas non plus, la part prise par la LBFA dans le travail à effectuer pour la Fédération nationale tant au niveau de la tenue des réunions que dans l'organisation des divers événements. Il est à noter cependant que la LRBA bénéficie à nouveau d'un employé, M. Sven Hoffman, depuis le 30 août 2019.

Rapport sportif (Frédéric Kimmlingen – Directeur Technique)

Les résultats sportifs et la formation des entraîneurs sont les deux grands points qui seront abordés dans ce bilan de l'année 2019.

Les résultats sportifs :

Pour rappel, la LBFA bénéficie d'un subside destiné au Haut Niveau. Ce subside est octroyé en fonction d'un Plan Programme élaboré en début d'Olympiade. Ce Plan Programme est analysé par l'ADEPS et ensuite présenté au Ministre pour décision finale.

Il revient à la LBFA de gérer ce Plan Programme de la manière la plus optimale en vue d'obtenir des résultats probants lors des championnats internationaux. Fin 2016, la LBFA a rentré, des objectifs pour les quatre années de l'Olympiade, c'est-à-dire jusqu'aux Jeux Olympiques de Tokyo, initialement programmés en 2020 et reportés en 2021.

Les axes de notre politique sportive sont examinés et mis en parallèle avec les résultats obtenus. Au terme de l'Olympiade, une évaluation finale sera réalisée.

Les aides du Plan Programme sont destinées aux athlètes qui ont les statuts de Sportif de Haut Niveau (19 SHN) dont 2 Be Gold, Espoir Sportif International (14 ESI) dont 4 Be Gold et Espoir Sportif Aspirant (10 ESA). Pour ces derniers, leur statut permet, notamment, d'obtenir des facilités scolaires.

Certains athlètes bénéficient d'un contrat d'emploi. En 2019, le volume d'emploi était de 18 unités. Ce sont des contrats Rosetta ou APE en Wallonie et ACS à Bruxelles. La LBFA figure parmi les grands bénéficiaires, comparativement aux autres fédérations.

L'année 2019 confirme la bonne santé de notre secteur du Haut Niveau. En voici les faits marquants :

En toutes catégories, l'année 2019 a commencé sur les chapeaux de roues avec la médaille d'or du relais 4X400m hommes et la médaille d'argent de Cynthia Bolingo, sur 400m, aux Championnats d'Europe en salle de Glasgow.

Le relais 4X400m hommes profite des Mondiaux de relais à Yokohama pour ajouter une médaille de bronze à son palmarès. Les relais 4X400m mixte et dames se classent respectivement 8ème et 2ème (Finale B). Ces performances permettent aux trois relais de décrocher leur ticket pour les championnats du monde de Doha.

Aux Championnats du Monde de Doha, le grand rendez-vous de l'année, la LBFA récolte 2 médailles, un nouveau record de médailles sur des Championnats du Monde. Nafissatou Thiam remporte l'argent en Heptathlon et le relais 4X400m hommes s'empare du bronze, synonyme de qualification pour les prochains Jeux Olympiques.

Mettons également en évidence les performances réalisées par les deux autres relais 4X400m engagés dans la compétition, composés en grande majorité d'athlètes francophones. En effet, grâce à une 5ème place chez les dames et une 6ème place dans le relais mixte, les deux relais se qualifient également pour les Jeux Olympiques. Soulignons également la 11ème place de Claire Orcel, qui atteint la finale du saut en hauteur. Une très belle moisson.

Chez les Espoirs, aux Championnats d'Europe, Elise Vanderelst décroche une belle médaille d'argent en 1500m et le relais 4X100m masculin rentre de Gävle avec le bronze.

Aux Championnats d'Europe Juniors de Borås, Thomas Carmoy décroche le titre en remportant le concours du saut en hauteur et Lucie Ferauge est médaillée de bronze sur le 200m.

En Scolaires, deux athlètes se sont particulièrement mises en évidence à l'occasion du Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Bakou. En effet, soulignons la médaille d'argent de LiefdeSchoemaker en 400m et la 4ème place de Mariam Oularé en 100m.

Aux Championnats d'Europe de cross-country à Lisbonne, les seniors hommes remportent une médaille d'argent par équipe. Soufiane Bouchikhi, en se classant 7ème de la course et 1er belge, contribue largement à cette belle performance. Le relais mixte, composé de trois athlètes LBFA, se classe 5ème et Oussama Lonneux intègre le top 10 en U23, en se classant 9ème.

Afin d'être complets, n'oublions pas le chrono de valeur mondiale réalisé par Koen Naert au marathon de Rotterdam.

De manière générale, les résultats du Haut Niveau sont excellents. La LBFA est en phase avec les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à travers son Plan Programme.

Un autre critère pour évaluer la bonne santé de notre ligue est le nombre de records battus. Et sur ce point, l'année 2019 nous a donné énormément de satisfactions.

En effet, en indoor, 25 records LBFA ont été battus, dont 9 de Belgique et en outdoor, 17 records, dont 8 de Belgique.

Les Masters ne sont pas comptabilisés dans ce bilan mais il faut souligner les excellents résultats réalisés en 2019. En effet, nos Masters ont décroché, aux Championnats du monde indoor de Torun, 3 médailles dont deux en Or et, aux Championnats d'Europe de Venise, 17 médailles dont deux en Or.

Une très belle moisson pour nos Masters.

J'en profite pour remercier les instances subsidiaires pour le soutien qu'elles nous apportent la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Bruxelloise et le projet Be Gold.

La formation :

Au niveau du personnel, Thibaut Duval, coordonnateur des formations, est en charge du suivi de ce secteur. Le secrétariat étant toujours assuré par Frédérique Deroubaix.

En 2019, au niveau de la formation « animateur » : 200 candidats ont réussi la formation, Le cours « initiateur » a diplômé 6 candidats et la formation « éducateur » 7 candidats. Un cours entraîneur en demi-fond a été lancé fin 2018 avec 3 candidats.

Le GEFA, l'association des entraîneurs, comptait 219 membres. Celui-ci assure la formation continuée, trois colloques ont été organisés en 2019.

Le GEFA a conclu un accord avec l'association des entraîneurs français qui se concrétise par un abonnement collectif à la prestigieuse revue française que reçoivent nos membres dans le cadre de leur cotisation. Les membres du GEFA reçoivent également la revue Zatopek ainsi qu'une carte d'entrée pour les compétitions.

Afin de soutenir les cercles au niveau de la formation de leurs entraîneurs, la LBFA a mis en place un incitant financier sous forme de subsides. L'opération a été maintenue en 2020. Pour conclure, ce magnifique bilan est aussi le vôtre et je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier pour le travail réalisé dans le cadre de vos différentes fonctions.

D. Rapport des vérificateurs aux comptes (Jacques Severs (CSF) – François Maingain (WS))

« Mandatés par la dernière Assemblée générale, nous nous sommes présentés en date du 10 mars 2020 au siège de la L.B.F.A., afin de procéder à la vérification de la comptabilité.

Nous y avons rencontré le Président, Thomas Lefebvre, le Trésorier général, Jean Boudart et la responsable des finances, Evelyne Larose. Toutes les questions ont pu être posées au préalable et le jour même.

Nous avons été renseignés et documentés sur toutes les questions posées.

Les chiffres demandés ont été fournis ainsi que toutes les explications y afférentes.

Les justificatifs souhaités nous ont été remis sans la moindre réticence et toujours d'après les documents originaux.

La tenue de la comptabilité est établie en fonction d'éléments qui correspondent à la réalité, ce qui permet des recoupements aisés.

Cette façon de procéder nous permet de conclure à la parfaite tenue de la comptabilité présentant une image fidèle de la situation financière de la L.B.F.A.

Nous nous permettons donc de proposer à l'Assemblée générale, d'adopter le bilan du dernier exercice, tel qu'il nous a été présenté. ».

E. Rapport du Trésorier Général (Jean Boudart – Trésorier Général) :

Vous trouverez en annexe les différents documents relatifs à l'exercice comptable 2019.

Les résultats dégagés durant cet exercice restent en ligne avec notre politique.

En effet, l'exercice se clôture avec un boni de 72.000 euros.

Les Fonds propres composés des résultats reportés s'élèvent à un peu plus de 441.000 euros.

Le renforcement des fonds propres est indispensable et doit se poursuivre pour faire face à nos défis futurs :

- La délocalisation d'une partie de la fédération à Louvain La Neuve
- L'incertitude du maintien de notre siège social liée au projet NEO
- L'amélioration du système informatique
- La précarité des subsides à obtenir
- L'impact de la pandémie actuelle.

Toutefois, j'aimerais attirer votre attention sur deux points :

1. La LBFA a enregistré une réduction de valeur sur créance de 40.000 euros dans le cadre du financement de la LRBA ; à l'instar de la VAL, la LBFA a jugé qu'il était improbable de récupérer cette créance.
2. Parallèlement, compte tenu des résultats honorables de cette année, le Comité directeur, sur proposition de la Commission des finances suggère, à l'instar de l'année passée, de maintenir la gratuité des championnats de notre Ligue.

Avant de conclure, je voudrais remercier les membres de la Commission des finances pour leur collaboration ainsi que Madame Evelyne Larose pour le travail accompli.

F. Discussion et approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice écoulé :

Le bilan et les comptes de résultats de l'exercice écoulé, dont les comptes ADEPS sont approuvés avec 763 voix pour, 10 voix contre, pas d'abstention.

G. Discussion et approbation du budget de l'exercice nouveau :

Comme de coutume, le budget a été élaboré avec prudence.

S'agissant d'estimation, les dépenses ont été évaluées dans la fourchette haute de l'estimation, et les produits dans la basse.

Le budget prévoit de dégager un boni d'un peu plus de 25.000 euros.

Comme déjà évoqué, par mesure de prudence, il prévoit une intervention envers la LRBA de l'ordre de 20.000 euros et tient compte de la gratuité des championnats LBFA.

L'impact financier de la pandémie Covid étant difficilement évaluable à l'heure actuelle, nous ne l'avons pas intégré en tant que tel dans le budget.

Le budget est approuvé avec 758 voix pour, aucune voix contre et 15 abstentions.

H. Décharge des vérificateurs aux comptes pour l'exercice écoulé ; Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes ;

Décharge est donnée aux vérificateurs aux comptes par l'Assemblée générale : 763 voix pour, 10 voix contre, aucune abstention.

Les nouveaux vérificateurs aux comptes, Jacques Severs et François Maingain, sont nommés par l'Assemblée Générale : 773 voix pour, 0 contre, pas de voix d'abstention.

Les suppléants, Perrine Guillitte et Francis Bossier, sont nommés par l'Assemblée Générale : 773 voix pour, 0 contre, aucune voix d'abstention.

I. Décharge des administrateurs pour l'exercice écoulé :

763 voix pour, 10 contre, pas de voix d'abstention.

J. Questions écrites posées dans les délais repris au R.O.I. : Questions du RIWA

1. Point de l'AG relatif à l'approbation du budget 2020. « La LBFA peut-elle confirmer que le budget 2020 prévoit, tout comme en 2018 et 2019, un subside aux clubs pour la formation des entraîneurs. Par ailleurs, compte tenu de l'impact négatif de la crise sanitaire sur les finances des clubs, la LBFA prévoit-elle un geste « financier » pouvant prendre la forme d'un subside exceptionnel ou d'une réduction des cotisations dues par les clubs. »
2. Point relatif au chapitre 11, articles 11.5.1 à 11.5.9 (fonds spéciaux) et point unique de l'AG extraordinaire. « Quelle est la vision à moyen terme de la LBFA concernant la contribution de fonds spéciaux pour 800.000€. Cette somme considérable ne pourrait-elle pas trouver une utilisation différente que celle qui est proposée (à savoir : fonds de placement) ? ».

Thomas Lefebvre, Président LBFA répond, au nom des membres du Comité Directeur, aux questions posées par le RIWA :

« Madame Bero,

Monsieur Vandiest,

Par la présente, nous vous fournissons les réponses à vos questions posées dans le cadre de l'Assemblée Générale du 28 juin 2020 organisée par correspondance sous la réglementation Covid.

1. L'amélioration tant quantitatif que qualitatif de l'encadrement constitue une préoccupation majeure de nos cercles. La LBFA soutient ses clubs dans cette recherche constante de l'amélioration des conditions de la pratique de notre sport. Nous vous confirmons dès lors que le subside pour la formation des entraîneurs est maintenu. Dans le budget 2020 présenté, il se trouve au point « Encadrement – Hors subventions ADEPS »
2. Face à la crise sanitaire du Covid, les situations financières des cercles sont très diverses. Certains cercles subissent peu d'impacts financiers (voire aucun) et d'autres effectivement, continuent de supporter des charges fixes qu'ils ne peuvent éviter.

La LBFA a insisté pour que les clubs en difficulté introduisent un dossier d'indemnisation auprès de la Communauté Française (Fédération Wallonie-Bruxelles). La Ministre des Sports a réservé 4.000.000 € pour aider les fédérations et les cercles reconnus.

Le Comité Directeur devra se prononcer sur une aide forfaitaire aux cercles pour les aider à relancer leurs activités en septembre. De plus, s'il s'avère que les inscriptions devraient diminuer sensiblement à l'automne (deuxième vague épidémique, déficit de confiance dans l'activité sportive,..), la LBFA ne manquera pas de prendre les mesures adéquates pour soutenir l'ensemble de ses clubs.

3. Les fonds spéciaux constituent en réalité un fonds de réserve qui ne pourra être dépensé qu'avec l'accord des cercles. Financièrement, il s'agit des fonds propres majorés d'une partie du fonds de roulement. Il y a une dizaine d'années, comme vous le savez, la LBFA était « virtuellement » en faillite. Avec l'aide des cercles et une rationalisation forte de notre fédération, nous avons réussi à assainir nos finances et à constituer finalement un petit « matelas » de sécurité. Aujourd'hui, comme vous le savez, les finances de la LBFA sont gérées en « bon père de famille ». Ce matelas, bien que juridiquement n'appartenant pas aux clubs, il ne serait pas moralement et économiquement justifié de le dépenser sans tenir compte de leur avis. »

K. Examen des propositions de modifications aux statuts et au règlement d'ordre intérieur

- Propositions de modifications de divers articles du règlement d'ordre intérieur (documents adressés avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale)

- **Chapitre 3, articles 3.3.2, 4.3.1 - AG/Comités Provinciaux**

Votes: Les propositions sont approuvées à 765 voix pour / 0 voix contre / 8 voix d'abstentions.

- **Chapitre 11, articles 11.5.1/11.5.9 - Fonds spéciaux**

Votes: Les propositions sont approuvées à 589 voix pour / 79 voix contre / 105 voix d'abstentions.

- **Chapitre 17, articles 17.3/17.3.1.1 – Ethique**

Votes: Les propositions sont approuvées à 743 voix pour / 0 voix contre / 30 voix d'abstentions.

Bruxelles, le 28 juin 2020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 28 JUIN 2020

(Tenue de manière virtuelle)

A. Inventaire des cercles présents ; vérification de leur droit d'être représentés :

44 cercles (sur 49) sont présents virtuellement pour un total de 773 voix (sur 860 voix). Les cercles de RFCL, MALM, OSGA, DS et ROCA n'ont pas votés (absents)

B. Vérification des pouvoirs des délégués : la vérification en a été faite par Evelyne Larose selon les modalités spécifiques à cette Assemblée générale extraordinaire.

C. Constitution effective de fonds spéciaux pour 800.000 € :

Votes: La proposition de constitution effective de fonds spéciaux est approuvée à 534 voix pour / 61 voix contre / 172 voix d'abstentions.